



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE SEINE & MARNE

Association loi 1901

Siège social : 649 avenue de Bir Hakeim

77350 LE MEE SUR SEINE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE SEINE & MARNE

Association loi 1901
Siège social : 649 avenue de Bir Hakeim
77350 LE MEE SUR SEINE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Seine & Marne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 793 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 793 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 803 sur 805 lors de l'exercice précédent) ;
- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que 9 sur les 793 coopératives scolaires et foyers coopératifs ne tiennent pas leur comptabilité sur le logiciel préconisé Retkoop ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.



En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 28 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SEINE & MARNE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	212 364	169 128
Terrains					Report à nouveau	2 780 203	2 615 369
Constructions	166 020	53 947	112 073	117 277	Résultat de l'association	635 080	203 077
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	18 816	12 885	5 931	9 725	Total	3 627 647	2 987 574
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	18 503	
Autres immobilisations financières	697		697	1 163	Provisions pour risques		
Total	185 532	66 831	118 700	128 165	Provisions pour charges	1 176	
					Total	19 679	
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts OCCE	5 000	10 000
Coopératives et usagers divers	4 289		4 289		Emprunts et dettes assimilées	4 276	8 144
Comptes courants OCCE				79	Fournisseurs	3 960	4 039
Autres créances (dont erreurs débitrices)	5 635		5 635	0	Dettes fiscales et sociales	8 368	6 190
Trésorerie	3 557 896		3 557 896	2 889 263	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	598		598	738	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	18 189	2 298
Total	3 568 419		3 568 419	2 890 081	Produits constatés d'avance		
					Total	39 794	30 671
TOTAL	3 753 951	66 831	3 687 119	3 018 246	TOTAL	3 687 119	3 018 246

OCCE DE SEINE & MARNE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	1 686 709	1 881 151
Ventes de produits	2 122 763	2 672 055
Prestations de service et animations	632 144	1 194 816
Subventions d'exploitation	1 074 910	1 536 184
Dons et Mécénat	21	
Contributions financières	306	145
Autres produits	280 143	504 821
Reprises sur dépréciations et provisions		18 015
Utilisations des fonds dédiés		
Total	5 796 996	7 807 188
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 374 594	1 804 153
Variation des stocks de fournitures à céder		
Autres achats et charges externes	2 891 975	4 970 202
Aides financières	30 087	33 880
Impôts et taxes	4 168	4 168
Salaires	29 228	29 914
Charges sociales	9 724	10 809
Cotisations reversées	131 443	131 074
Autres charges	471 373	436 307
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	122 302	159 249
Dotations aux dépréciations et provisions	1 176	
Report en fonds dédiés	18 503	
Total	5 084 572	7 579 757
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	712 424	227 431
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 732	4 677
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 732	4 677
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	124	180
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	124	180
RESULTAT FINANCIER (II)	4 607	4 497
RESULTAT COURANT (I + II)	717 031	231 928
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	185 997	199 499
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	185 997	199 499
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	267 947	227 930
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		420
Total	267 947	228 350
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-81 951	-28 851
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	635 080	203 077
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	361 083	173 580
Total	361 083	173 580
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	361 083	173 580
Total	361 083	173 580

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE SEINE & MARNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	3 687 119,28 €	3 018 245,77 €
Résultat de l'exercice :	635 080,40 €	203 076,86 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	793	805
dont coopératives et foyers agrégés :	793	803
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	2
Nombre de coopérateurs :	115 968	115 848
Heures de bénévolat du siège départemental	300	300
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	12 830	6 012
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	7	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	361 083 €	173 580 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE SEINE & MARNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	635 080,40	}	dont 33 385,83 pour le siège départemental dont 601 694,57 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	5 635,35	}	dont 5 635,35 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	18 189,40	}	dont 18 189,40 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	3 557 895,78	}	dont 175 998,19 pour le siège départemental dont 3 381 897,59 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
4 264,69 par C.R.F. agrégé.			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	122 302,10	}	dont 8 998,06 pour le siège correspondant aux amortissements dont 113 304,04 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	5 987 724,42	}	dont 142,88 par C.R.F. agrégé. dont 324 963,21 pour le siège départemental dont 5 900 495,61 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Total des charges :	5 352 644,02	}	dont 291 577,38 pour le siège départemental dont 5 298 801,04 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :	6 681,97 par C.R.F. agrégés 758,76 par C.R.F. agrégé.		

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	784	638
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	99%	79%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	793	803
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	805
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	793	805
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	110	110
Participants aux séances de formation (estimation)	150	150

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE SEINE & MARNE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	212 364	169 128
Terrains					Résultat du siege de l'association	33 386	43 236
Constructions	166 020	53 947	112 073	117 277	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	245 750	212 364
Autres immobilisations corporelles	18 816	12 885	5 931	9 725	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	18 503	
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	697		697	1 163	Provisions pour charges	1 176	
Total	185 532	66 831	118 700	128 165	Total	19 679	
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts OCCE	5 000	10 000
Coopératives et usagers divers	4 289		4 289		Emprunts et dettes assimilées	4 276	8 144
Comptes courants OCCE				79	Fournisseurs	3 960	4 039
Autres créances	5 635		5 635		Dettes fiscales et sociales	8 368	6 190
Trésorerie	175 998		175 998	114 044	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	598		598	738	Autres dettes	18 189	2 289
Total	186 521		186 521	114 861	Total	39 794	30 662
TOTAL	372 053	66 831	305 222	243 026	TOTAL	305 222	243 026

OCCE DE SEINE & MARNE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	237 734	231 696
Ventes de produits	1 020	639
Prestations de service et animations	34 548	33 247
Subventions d'exploitation	44 080	35 728
Dons et Mécénat	21	
Contributions financières	306	145
Autres produits	98	94
Reprises sur dépréciations et provisions		18 015
Utilisations des fonds dédiés		
Total	317 808	319 564
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	260	874
Variation des stocks de fournitures à céder		
Autres achats et charges externes	55 905	58 568
Aides financières	30 087	33 880
Impôts et taxes	4 168	4 168
Salaires	29 228	29 914
Charges sociales	9 724	10 809
Cotisations reversées	131 444	128 991
Autres charges	1	3 007
Dotations aux amortissements	8 998	9 310
Dotations aux dépréciations et provisions	1 176	
Reports en fonds dédiés	18 503	
Total	289 493	279 522
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		
	28 315	40 042
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 732	4 677
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 732	4 677
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	124	180
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	124	180
RESULTAT FINANCIER (II)		
	4 607	4 497
RESULTAT COURANT (I + II)		
	32 922	44 539
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 424	951
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 424	951
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 960	1 834
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		420
Total	1 960	2 254
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
	464	-1 303
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)		
	33 386	43 236
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	8 250	8 250
Total	8 250	8 250
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	8 250	8 250
Total	8 250	8 250

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 33 385,83 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements	166 019,61			166 019,61
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport	13 623,76			13 623,76
Matériel informatique	4 392,96			4 392,96
Mobilier de bureau	799,00			799,00
Immobilisations en cours				
Total	184 835,33			184 835,33

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%	48 742,87	5 203,92		53 946,79
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%	4 683,17	3 405,94		8 089,11
Matériel informatique	33%	3 618,35	378,23		3 996,58
Mobilier de bureau	20%	789,03	9,97		799,00
Total		57 833,42	8 998,06		66 831,48

2. Immobilisations financières

Parts Casden (30 parts à 8.50 €)	255.00
Dépôts et Cautionnements	<u>441.61</u>
	696.61

3. Stocks

Néant

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	4 289,42		4 289,42
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	4 289,42		4 289,42

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Subventions à recevoir	5376,00
Fournisseurs débiteurs	<u>259,35</u>
	5635,35

7. Trésorerie

Placements solde	69153,83
BRED	103445,08
BFCC	14,96
Intérêts courus	<u>3384,32</u>
	175998,19

8. Charges constatées d'avance

Oonops (4/12)	240,00
Assurances payées d'avance (4/12)	<u>358,27</u>
	598,27

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
AESN CLASSES D'EAU		15 420,00		15 420,00
		3 083,00		3 083,00
Total		18 503,00		18 503,00

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)		1 175,52		1 175,52
Provisions pour charges		1 175,52		1 175,52
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total		1 175,52		1 175,52

Dotations / reprises d'exploitation 1 175,52

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 1 175,52

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Rembourse	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt FD OCCE (2/03/2018)	10 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
Emprunt BRED (19/09/2018)	8 143,88	3 867,79	4 276,09	3 943,89	332,20	
Total	18 143,88	8 867,79	9 276,09	8 943,89	332,20	

5. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues **3960,00**

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés 1971,18
Urssaf 975,00
Retraite complémentaire 556,34
Prévoyance 44,96
Charges sur congés payés 674,54
Prélèvement à la source 159,00
Uniformation 410,00
Taxe foncière 2730,00
Impôt sur les produits financiers 847,00
8368,02

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

Coopératives créditrices 3605,00
Coopératives aides en attente 475,00
Fonds de clôture 14109,40
18189,40

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	115 968	115 848
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,92 €	0,89 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	237 734,40	231 696,00
Cotisations versées à la Fédération	131 043,84	128 591,28
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	131 043,84	128 591,28

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions CAF	7 200,00	1 000,00
Subventions CAMVS		10 800,00
Subventions AESN Agence de l'eau	26 880,00	11 928,00
Subventions CGET	10 000,00	12 000,00
Total	44 080,00	35 728,00
Dont versées aux coopératives	39 600,00	33 880,00

3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale **305,80**

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops 5907,43
Subventions reversées aux coops 24180,00
30087,43

5. Produits exceptionnels

Produits de Fermeture des comptes 187,05
Produits sur exercices antérieurs 2236,83
2423,88

6. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs

1960,00

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Photocopieur Canon (434,21 € x 11 T)

4776,31

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 300 heures de travail valorisées à 8 250,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **BRED BANQUE POPULAIRE :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la BRED BANQUE POPULAIRE CASDEN (convention de mai 2003). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	793	805
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 365 671,23	2 712 391,00
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	4 731,65	4 676,76
Montant des impôts dus par l'AD	847,00	804,00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	3 884,65	3 872,76
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%